

## LES COOPERATIVES MEMBRES DE LA FCASAP

### AIN PAYSAGES & JARDINS SERVICES

104 BD EDOUARD HERRIOT 01440 VIRIAT

TEL 04 74 50 83 38

paysages\_jardins\_services@orange.fr

### ARTICOOP SERVICES

67 RUE PIERRE TAL COAT 27000 EVREUX

TEL 02 32 28 29 26

contact@articoop.fr

### ARTISANAT A DOMICILE

36/42 ROUTE DE SAINT AVERTIN 37200 TOURS

TEL 02 47 86 59 18

ccornu@artisanat-a-domicile.com

### ARTISANS A DOMICILE D'ALSACE

12 RUE DES METIERS 68000 COLMAR

TEL 03 89 41 31 31

contact@rondeaeuespaceverts.fr

### ARTISANS A DOMICILE DE L'AUBE

14 RUE AMELEE DOLLEE 10600 BARBEREY SAINT SULPICE

TEL 03 25 76 27 80

artadom10@gmail.com

### ARTISANS A DOMICILE DE LA GIRONDE

46 AVENUE DU GENERAL DE LARMINAT 33000 BORDEAUX

TEL 06 47 69 27 68

artisansadomicile33@orange.fr

### ARTISANS A DOMICILE DORDOGNE PERIGORD

POLE INTERCONSULAIRE CREAVALEE NORD BD DES SAVEURS

24660 COULOUNIEUX CHAMIERES

TEL 05 53 35 87 12

v.monsifrot@cm24.fr

### ARTISANS A DOMICILE JURA

17 RUE JULES BURY 39000 LONS LE SAUNIER

TEL 03 84 35 87 25

contact@artisansadomicile39.fr

### ARTISAP

11 RUE DE LA PAIX 21150 VENAREY LES LAUMES

TEL 03 39 31 00 00

contact@artisap.fr

### COOPJARDINAGE

54 RUE DE BOIS-BERNARD 62580 ARLEUX EN GOHELLE

TEL 03 21 48 66 16

coopjardinage@orange.fr

### HAUTE SAVOIE PAYSAGES ET JARDINS SERVICES

8 RUE DU BARONNET 74000 ANNECY

TEL 04 57 57 03 71

elisabeth@coop-pjs.fr

### JARDISCOOP SERVICES

20 AVENUE DU MARECHAL JUIN 11000 CARCASSONNE

TEL 09 72 52 84 00

contact@jardiscoop.fr

### JARDICOOP SERVICES

278 CHUSSE FERNAND FOREST CS 90458 593 59338 TOURCOING CEDEX

TEL 03 28 09 15 70

jardicoop@jardicoop-services.fr

### LES PROS DU PAYSAGE EN NOUVELLE AQUITAINE

24 RUE LESAGE 87000 LIMOGES

TEL 05 55 77 92 08

lesprosdupaysagena@laposta.net

### SERVICOOP PAYSAGE

35 RUE SARAH BERNHARDT 85000 LA ROCHE-SUR-YON

TEL 02 51 62 42 03

servicooppaysage@gmail.com

# Fcasap

Fédération des Coopératives  
d'Artisans de Services À la Personne



PETIT  
JARDINAGE



INFOR  
MATIQUE



PETIT  
BRICOLAGE



TRAVAUX  
MÉNAGERS



SOINS  
ESTHÉTIQUES



REPAS  
A DOMICILE

La Fédération  
des Coopératives d'Artisans  
de Services à la Personne

- représente les coopératives d'entrepreneurs artisans du Service à la Personne
- défend le modèle économique et les valeurs portées par les coopératives d'artisans
- accompagne les artisans coopérateurs dans leurs projets de création et de développement

www.fcasap.fr

contact@fcasap.coop

FCASAP - 43, rue Marx DORMOY - 75018 PARIS

## I/ PRESENTATION

### 1 - QUI SOMMES-NOUS ?

La FCASAP regroupe et représente 15 coopératives d'artisans, elles-mêmes rassemblant 800 entreprises artisanales associées, pour un chiffre d'affaires global de 26 M€.

Elle est composée exclusivement de coopératives d'artisans et est administrée par des représentants de ces coopératives qui sont élus parmi leurs pairs.

### 2 - NOTRE HISTOIRE

La loi du 26 juillet 2005 relative au développement des Services à la personne a créé les conditions du développement d'une offre de services de proximité aux particuliers sur un vaste champ d'activités parmi lesquels plusieurs relèvent du champ des métiers de l'Artisanat.

Afin de permettre aux artisans de se positionner sur ce secteur d'activité encadré par une réglementation spécifique, et de leur éviter d'avoir à créer une 2ème entreprise, la FCCGA a proposé en 2008 à l'Agence Nationale des Services à la Personne le modèle organisationnel de coopérative d'artisans. Dès 2008, ce sont cinq coopératives d'artisans de Services à la personne qui étaient créées, puis cinq autres l'année suivante.

Constatant leur fort développement (nombre, chiffre d'affaires, artisans associés), elles décident en décembre 2015 de se structurer pour créer une Fédération nationale afin d'être représentées auprès des Pouvoirs publics, de disposer d'un lieu d'échanges et de partages de leurs pratiques et expertises coopératives.

### 3 - NOS MISSIONS

La FCASAP œuvre au développement des coopératives d'artisans dans le secteur des Services à la personne. Elle les représente, les défend et fait la promotion de leur modèle économique et organisationnel auprès des Pouvoirs publics, des acteurs de la filière des Services à la personne et des instances de la Coopération, de l'Artisanat et du Paysage.

Elle les accompagne également au quotidien dans leur fonctionnement, leur développement économique et leur propose ses services (juridique, formation, conseil, révision...).

Elle est enfin au service de toutes les entreprises artisanales qui souhaitent se positionner sur le marché des Services à la personne par la création de leur propre coopérative ou par leur adhésion à une coopérative existante.

### 4 - NOS MÉTIERS

Nos coopératives d'artisans interviennent exclusivement dans les six activités du secteur des Services à la personne relevant des Métiers de l'Artisanat : assistance informatique et internet à domicile, travaux ménagers, petits travaux de jardinage, prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains », préparation et livraison de repas à domicile et soins esthétiques.

### 5 - NOS PARTENAIRES

La FCASAP est membre de la Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans - FCCGA-, organisation



Fédération Française  
des Coopératives  
et Groupements d'Artisans

nationale représentative du mouvement coopératif artisanal Français

## II/ LA SOLUTION COOPERATIVE POUR LES ARTISANS

### 1 - LES ARTISANS ET LE DISPOSITIF DES SERVICES À LA PERSONNE

Individuellement, il est difficile et contraignant pour une entreprise artisanale de proposer à ses clients le bénéfice fiscal des Services à la personne sauf à créer une deuxième entreprise distincte dédiée à cette seule activité (obligation légale).

Mais par l'intermédiaire de leur coopérative qu'ils dirigent, les artisans associés peuvent alors proposer et réaliser des prestations de Services à la personne auprès de leurs propres clients.

Dans le modèle coopératif, les entreprises artisanales demeurent indépendantes, conservent leurs clients et développent leur chiffre d'affaires complémentaire sur le marché des Services à la personne par l'intermédiaire de leur coopérative.

### 2 - LA COOPÉRATIVE : UN MODÈLE D'ENTREPRISE « PAS COMME LES AUTRES », PARFAITEMENT ADAPTÉ À L'ACTIVITÉ DES ARTISANS DANS LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE.

Les artisans associés définissent ensemble la gamme des prestations proposées par leur coopérative.

L'objet de la coopérative est exclusivement dédié aux activités du Services à la personne, pour lesquelles les artisans sont en capacité de répondre.

En faisant appel à une coopérative d'artisans, le client est lui assuré de trouver le savoir-faire requis d'artisans compétents dans leurs métiers respectifs.

Les artisans associés portent des valeurs et des principes de gouvernance coopérative partagés et certains font particulièrement écho dans le secteur des Services à la personne :

- la démocratie : les artisans prennent les décisions selon le principe « une personne = une voix », quels que soient leurs profils d'entreprises. Cette démocratie évite toute dérive dans sa gouvernance

- la transparence : les associés définissent ensemble les tarifs des prestations assurées par la coopérative, via ses membres et définissent ensemble la stratégie et les orientations de son activité

- la double qualité : les artisans sont à la fois associés et fournisseurs de services à la coopérative. Cette double qualité garantit des prestations de qualité, dans le respect des règles que les associés se sont fixées

- l'exclusivisme : la coopérative ne fait travailler que des artisans associés, elle n'a pas recours à la sous-traitance.

